

LETTRE DES AMIS N° 47

UNE DATE A RETENIR : SAMEDI 9 JANVIER 1988 A 10 H 30 PRECISES
MONSIEUR PIERRE GERARD ORGANISE UNE VISITE DES ARCHIVES DEPAR-
TEMENTALES A L'INTENTION DES AMIS.

COTISATION 1988 (RAPPEL)

La cotisation est de 100 F par an. Il convient d'en adresser le montant à notre trésorière, Mme CAU, 69 avenue Victor Ségoffin 31400 TOULOUSE.

Les chèques doivent être obligatoirement libellés à l'ordre de l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne.

VOEUX POUR 1988

Le Président, le bureau et le Conseil d'administration des Amis des Archives de la Haute-Garonne, adressent à Mesdames et Messieurs les Conservateurs et à l'ensemble du Personnel des Archives départementales ainsi qu'à tous les Amis, leur vœux les plus sincères et les meilleurs pour la nouvelle année. Que 1988 vous apporte à tous, à vous-même et à vos familles, santé, bonheur et prospérité !

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



CALENDRIER DES ACTIVITES PREVUES POUR LE PREMIER TRIMESTRE 1988 :

COURS DE PALEOGRAPHIE :

SAMEDI 23 JANVIER A 10 H 30 : niveau débutant : M. GERARD
niveau confirmé : M. CAU

SAMEDI 13 FEVRIER A 10 H 30 : niveau débutant : M. GERARD
niveau confirmé : Mme DOUILLARD

SAMEDI 19 MARS A 10 H 30 : niveau débutant : M. GERARD
niveau confirmé : M. CAU

ATTENTION !

MARDI 1ER MARS, A PARTIR DE 19 H 30, AURA LIEU LE 1ER "DINER-DEBAT". LE THEME ABORDE SERA : "SAUVETES, CASTELNAUS ET BASTIDES". L'ANIMATEUR SERA M. MAURICE BERTHE, PROFESSEUR D'HISTOIRE MEDIEVALE A L'UNIVERSITE DE TOULOUSE-LE MIRAIL. LES MODALITES PRATIQUES D'INSCRIPTION VOUS SERONT INDIQUEES ULTERIEUREMENT.

AVIS DE RECHERCHES (réponses obtenues à ce jour)

◊ AVOCAT AU PARLEMENT DE TOULOUSE. Nous essaierons de répondre à cette question dans notre prochaine lettre.

◊ QUELLES SONT LES RAISONS QUI ONT AMENE LES CURES DE BOURG-ST-BERNARD A ENSEVELIR AU XVIIIÈ SIECLE CERTAINS DEFUNTS "AU DEVANT ET DEHORS DU GRAND PORTAIL FERME ?"

Nous avons reçu trois réponses à cette question. Nous vous les communiquons :

1) "Rien n'était plus étranger à nos ancêtres avant la Révolution que la notion d'égalité. A la Ville comme à la Cour, d'innombrables querelles de préséance -aussi bien lors des processions que d'autres cérémonies religieuses, au sein des Parlements comme au sein des corporations- agitaient sans cesse le corps social jusques et y compris la classe roturière.

Les rivalités s'exerçaient jusques dans le domaine de la mort. Bien que "le droit d'être enterré dans les églises n'appartenait qu'aux évêques, aux curés, aux patrons, aux seigneurs hauts justiciers et aux fondateurs de chapelles" (1) de nombreux abus avaient lieu, l'inhumation dans les églises étant très recherchée, mais aussi procurant de substantiels revenus au clergé.

Depuis le chœur jusqu'au porche de l'église, il existait en effet une véritable "hiérarchie" des emplacements de sépulture, lesquels se vendaient à prix d'or, les plus coûteux étant les plus proches du chœur. L'inhumation sous le porche était parfois accordée -faveur insigne- à quelque auxiliaire que le curé voulait récompenser post-mortem : sacristain, maître de fabrique etc...

Hors de l'église, dans le cimetière, en vertu du même principe, les places les plus proches du porche étaient les plus estimées, les indigents étant relégués dans le coin le plus éloigné et le plus humide du cimetière.

Ce n'est que vers la seconde moitié du XVIIIe siècle que l'on cessa d'inhumer à l'intérieur des églises".

2) "Il y a une hypothèse suggérée par plusieurs passages de livre de l'abbé ARIES, sur l'histoire de Bourg-St-Bernard (éd. de 1899) :

En effet, l'abbé ARIES parle des diverses périodes pénibles marquées par l'apparition de la peste et il insiste sur les mesures prises par les consuls pour y parer au mieux. C'est ainsi qu'à la page 118 il cite un texte tiré des archives communales d'après lequel l'opinion s'étant répandue que "les ornements de l'oeuvre du Purgatoire avaient été infestée par la contagion", les Consuls nommèrent un certain Pierre NOEL pour les nettoyer et ont décidé que pour ce travail on lui fera un accoutrement de toile pour pouvoir ensuite se changer.

Si donc la contagion se trouvait dans l'église même, rien d'étonnant à ce que les défunts n'y entrent pas.

Et l'abbé ARIES, plus loin, parle de nouvelles périodes où l'épidémie se précise : en 1629, en 1652".

3) Une troisième réponse nous est fournie par un autre ami :

"Il pourrait s'agir selon lui de "crypto-catholiques" c'est-à-dire d'anciens protestants ayant abjuré leur religion ; ils restaient suspects aux yeux des curés. Lorsqu'ils décédaient, ils n'étaient pas ensevelis à l'intérieur de l'église". (N'oublions pas que tout près de Bourg-St-Bernard, à Caraman, les protestants étaient nombreux. Ils possédaient un temple qui fut détruit en 1682. A.D.H.G., 1 G 647. Signalons qu'il existe aujourd'hui encore une rue du Temple à Caraman).

Nous remercions bien vivement tous les amis qui nous ont communiqué ces réponses.

AUTRE AVIS DE RECHERCHE

Une de nos amies voudrait connaître l'origine de la dévotion envers "la Vierge Noire", dans la région toulousaine ?

./.

(1) M. MARION, Dictionnaire des Institutions de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles, Paris, ed. Picard, 1972.

AVIS DE PUBLICATION

Vient de paraître : "Le Vieux Toulouse" par Christian CAU, édité par la FNAC. Il s'agit du 4e volume d'une série consacrée aux vieilles villes de France. L'ouvrage comporte de très nombreux documents iconographiques concernant Toulouse présentés par notre ami, Christian CAU, Directeur des Archives municipales de Toulouse. (172 illustrations dont certaines sont inédites, provenant du Musée Paul Dupuy, des Archives municipales de Toulouse et du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale de Paris)

Deux "plaquettes" nous ont été remises par deux de nos amis. Nous les déposons, dès ce jour, à la bibliothèque des Archives départementales où on pourra les consulter. Il s'agit des travaux de recherche de :

- Louis LATOUR, "Auterive (Haute-Garonne). Une communauté et son orgue : trois siècles d'histoire", extrait des Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, tome XLVI, 1985 et 1986.
- François MONTASTRUC, "Lagardelle, notre village. Quelques pages de son histoire".

Merci à ces deux amis.

Lors de notre sortie à Clermont-le-Fort, le 12 décembre dernier, Madame PAILLETTE, adjointe au Maire, nous a remis un opuscule intitulé : "Jean Baptiste Noulet et Clermont-le-Fort. Préhistoire". Le texte est de A.C. WELTE du Muséum d'Histoire naturelle de Toulouse et les illustrations de A. PAILLETTE d'après J.B. NOULET, L. MEROUC et J. PALOUME. Nous le déposons également à la bibliothèque des Archives départementales.

A TRAVERS LES REGISTRES PAROISSIAUX

Nous avons vu que si la peste est une des causes essentielles de la surmortalité sous l'Ancien Régime, elle n'est malheureusement pas la seule. La famine, la disette provoquent également des montées spectaculaires de la mortalité, accompagnées de chutes importantes de la natalité et de la nuptialité. Ces crises démographiques sont facilement repérables sur les registres paroissiaux notamment celles qui correspondent à la fin du règne de Louis XIV. Rappelons que sévit à ce moment là une profonde misère dans l'ensemble du pays et tout particulièrement dans notre région (1). En l'espace de 20 ans, en effet, les habitants du Midi toulousain ont eu à affronter trois graves crises de subsistance : celles de 1693-94, de 1709-10 et de 1712-13 (2).

La mortalité est particulièrement élevée à la fin du printemps où le pain commence à manquer dangereusement.

./.

(1) Madame de Sévigné note dans une de ses lettres : "Je ne vois que des gens qui n'ont pas de pain, qui couchent sur la paille et qui pleurent".

Fénelon écrit lui-même : "La France entière n'est qu'un grand hôpital désolé et sans provisions".

(2) Un texte consacré aux "Crises de subsistance aux XVIIe et XVIIIe siècles dans la région toulousaine" paraîtra dans la série "Petite Bibliothèque" dans le courant du premier trimestre de l'année prochaine.

A titre d'exemple, signalons qu'à Clermont-le-Fort, en 1694, on enregistre 47 décès et seulement 5 baptêmes pour une population qui n'atteint sans doute pas 400 habitants. En 1713, on enregistre des chiffres tout aussi inquiétants : 42 décès contre 13 baptêmes. Le taux de mortalité infantile atteint, cette année-là, le chiffre impressionnant de 461 %.

Gilbert FLOUTARD.

LES ASSOCIATIONS AMIES

Un de nos amis nous adresse une lettre dans laquelle il nous demande des informations sur "l'Association Savès-Patrimoine". Nous sommes heureux de lui communiquer et de vous communiquer à tous, par la même occasion, un imprimé diffusé par cette association sur lequel se trouvent tous les renseignements utiles.

IMPORTANT

Vous trouverez, joint à cette lettre, le texte d'une pétition que nous vous prions, si vous êtes d'accord, bien sûr, avec son contenu, de signer et de nous renvoyer

à notre adresse : **Amis des Archives de la Haute-Garonne**
11 Bd Griffoul-Dorval
31400 TOULOUSE

Nous espérons qu'il nous sera possible ainsi d'obtenir le rétablissement du poste de "magasinier" indispensable pour le bon fonctionnement de la salle de lecture.

SAVES - PATRIMOINE

association à buts non lucratifs (loi du 1er juillet 1901)

ARCHEO * HISTOIRE * TRADITION * ETHNO

Siège social : 31370 FORGUES = BUREAUX à RIEUMES



=====

SAVES-PATRIMOINE travaille sur votre COMMUNE, votre CANTON, organisant des recherches archéologiques et historiques, l'inventaire et la collecte du PATRIMOINE naturel, architectural et traditionnel; elle incite, par tous les moyens règlementaires, à la protection, à la conservation et à la présentation du patrimoine monumental comme à la connaissance des oeuvres et des traditions locales ou régionales et des savoir-faire. Dans bien des cas, elle peut conseiller utilement sur des questions relatives au patrimoine.

Le cadre de son action ? le SAVES HISTORIQUE, c'est-à-dire - en totalité ou en partie - les cantons de LOMBEZ et de SAMATAN pour le GERS, ceux de RIEUMES, LE FOUSSERET, L'ISLE-EN-DODON et SAINT-LYS pour la Haute-GARONNE avec faculté d'étendre à leur zône périphérique le territoire de ses recherches, études et activités. Celles-ci se développent et se poursuivent en dehors de toute influence confessionnelle, politique ou syndicale.

Afin de divulguer les résultats de ses recherches et études, l'Association publie périodiquement des articles dans la Presse régionale et dans des Revues spécialisées (ex.: la Revue des Etudes du Comminges, EVASION) et des plaquettes sur des thèmes précis ou sur l'histoire générale du SAVES ou particulière d'un CANTON ou d'une COMMUNE. Elle organise des expositions, des sorties collectives, des conférences, des diaporamas et des débats sur les sujets les plus variés concernant le PATRIMOINE et le SAVES.

En adhérant à SAVES-PATRIMOINE, vous obtiendrez :

- de siéger aux assemblées générales, participant ainsi à l'organisation, à l'activité et à la gestion de l'Association;
- d'être informé régulièrement de toutes les manifestations, réunions de secteur, conférences, expositions, débats, sorties et fêtes locales auxquelles notre Association participe;
- le service trimestriel d'un Bulletin d'information;

mais surtout vous soutiendrez la recherche et la collecte locales et régionales en vue de sauvegarder et de présenter notre patrimoine traditionnel, familial ou communal. Et de cela vous ne pouvez pas demeurer indifférent !

N'hésitez donc pas à nous rejoindre dès aujourd'hui pour mieux connaître et protéger notre SAVES et sa périphérie faisant ainsi, des acquis de son passé, UN ATOUT POUR NOTRE AVENIR.

BULLETIN d' ADHESION à détacher et remplir puis à adresser avec votre règlement libellé au nom de SAVES-PATRIMOINE, à Mr A. COSTES 5, place de la poste 31370 RIEUMES

M (nom & prénoms) profession :

ou
Association/Commune/Société (1)

adresse : téléph.:

ayant pris connaissance des avantages accordés et de ses buts, déclare adhérer à l'Association SAVES-PATRIMOINE en qualité de membre actif moyennant la cotisation annuelle defrs(2)

(1) rayer les mentions inutiles fait à le
(2) pour 19 : personne physique = 120 F (signature :)
personne morale = 250 F

Toulouse, le 26 novembre 1987

Monsieur le Président du Conseil Général,

Les Amis des Archives de la Haute-Garonne tiennent à attirer tout particulièrement votre attention sur la situation très préoccupante dans laquelle se trouve le personnel de la salle de lecture des Archives départementales.

En effet, alors que le nombre de lecteurs a augmenté considérablement depuis quelques années, on a supprimé depuis près de deux ans, le seul poste de magasinier. Depuis cette époque le travail de magasinier est assuré par des T.U.C. qui, malgré leur bonne volonté ne peuvent assurer correctement leur tâche.

En fait, le président de la salle de lecture assure le plus souvent la totalité du service, ce qui est en contradiction même avec le règlement.

Les Amis des Archives de la Haute-Garonne vous demandent, en conséquence, d'intervenir afin de pourvoir, dans les meilleurs délais, le poste de magasinier absolument indispensable pour la bonne marche du service.

En espérant que notre requête sera accueillie favorablement, nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Président du Conseil Général**, nos sentiments les plus respectueux.